

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'académie de Nantes
Chancelière des universités**

- Vu le décret n°2018-614 du 16/07/2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique ;
- Vu la présentation au Comité Social d'Administration académique du 27 janvier 2026.

ARRETE

Sous réserve de l'adoption de la loi de finances 2026 et sous réserve de moyens :

Article 1er :

Les listes des enseignements de spécialité et optionnels autorisés dans les établissements publics de l'académie de Nantes pour la rentrée 2026 sont annexées au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site intranet de l'académie.

Fait à Nantes, le 28 janvier 2026



Katia BÉGUIN